

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00364

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU FUTUR
CREMATORIUM INTERCOMMUNAL - SAISINE DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DU COMITE
TECHNIQUE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131
Nombre de présents : 88
Nombre de pouvoirs : 23
Nombre de voix : 111

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR,
M. Vincent BONY, M. Henri BOUTHEON, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE,
Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Paul CELLE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN,
Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,
Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND,
Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD,
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joëlle RICARD,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES,

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160722-D20160036410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Yves LECOCCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOJJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Claude LIOGIER, Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU FUTUR CREMATORIUM INTERCOMMUNAL - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DU COMITE TECHNIQUE

Sur la base du constat de la nécessité de maintenir et améliorer l'offre de services de crémation à la population, à l'échelle de son agglomération, et plus largement du Sud du département de la Loire à l'horizon 2018, Saint-Etienne Métropole a décidé lors de son Conseil Communautaire du 4 février 2015, de devenir compétente en matière de création et gestion de nouveaux crématoriums.

Dans ce cadre, les intercommunalités voisines ont été invitées à se rapprocher de l'Agglomération, pour envisager la mise en œuvre future de cet équipement.

La Communauté d'Agglomération Loire-Forez, les Communautés de Communes du Pays de Saint-Galmier, des Marches du Velay et de Rochebaron ont confirmé leur volonté de travailler conjointement avec Saint-Etienne Métropole sur ce projet. Elles se sont dotées, elles aussi, de la compétence « création et gestion de crématoriums ».

Les intercommunalités volontaires ont choisi de constituer ensemble une Société Publique Locale (SPL), en charge de la construction et de l'exploitation du futur crématorium de Loire-Sud.

Comme dans nombre d'opérations de construction de crématoriums le recours à un marché de conception-réalisation, associant dans le même groupement maîtrise d'œuvre et entreprises de travaux constitue la meilleure réponse à la complexité technique de l'opération.

Saint-Etienne Métropole envisageant de confier la réalisation et l'exploitation du futur crématorium en délégation de service public, il y a lieu, en amont de la décision du Conseil de Communauté sur le mode de gestion du service, de saisir, pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et le Comité Technique (CT) en application des dispositions des articles L1411-4 et L1413-1 du CGCT; cette saisine relevant de la compétence du Conseil de Communauté.

En termes de calendrier, il est prévu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de ces deux instances dès que possible.

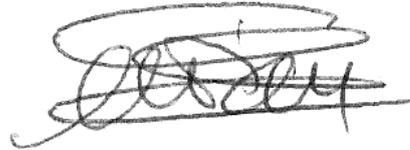
Le choix du mode de gestion de ce service public se fera ensuite par le Conseil de Communauté au vu de ces avis et par adoption du rapport sur le principe de la délégation de service public.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique dans le cadre de la gestion du service public pour la gestion du futur crématorium de Montmartre.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 4 voix contre.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU